



**Caluire et Cuire
solidaire**

www.ville-caluire.fr

RyThmes

Le magazine d'informations municipales de Caluire et Cuire



2 ÉDITORIAL



4 ÉDITION SPÉCIALE

Tous vigilants



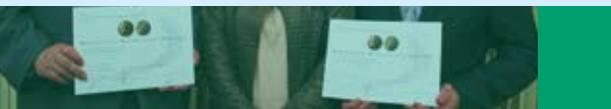
8 TEMPS FORTS

Fête des lumières 2015



10 QUALITÉ DE SERVICES

Pour une jeunesse épanouie !



14 QUALITÉ DE VILLE

Deux artisans caluirards récompensés !



16 QUALITÉ DE VIE

Je donne mon sang, je sauve des vies !



20 DOSSIER

Caluire et Cuire est fière d'être une ville 4 fleurs !



29 CULTURE



37 VIE ASSOCIATIVE



38 AGENDA

DIRECTEURS DE LA PUBLICATION Philippe Cochet-Côme Tollet - RÉDACTION Service communication - A. Ballet - J. Galland
PHOTOGRAPHIES Service communication - L. Calistri - S. Thabouret - Thinkstock

CRÉATION MAQUETTE, MISE EN PAGE pagina_communication

IMPRESSION ICA Imprimerie Courand et Associés - Magazine imprimé par un imprimeur certifié "imprim'vert", label garantissant la gestion des déchets dangereux dans les filières agréées 14001 protection de l'environnement.





Résistance.

Les ignobles attentats qui ont frappé notre Pays nous ont tous profondément touchés.

Notre Pays est en guerre et l'état d'urgence a été mis en place pour trois mois. Il sera sûrement prolongé. J'ai bien sûr voté, en tant que Député, cette proposition.

Dans ce contexte, à Caluire et Cuire, nous mettons en place les dispositions qui découlent de l'état d'urgence. Une vigilance accrue, des contrôles renforcés dans les équipements recevant du public, une action confortée de notre police municipale qui est armée depuis plusieurs années et qui travaille en proximité avec la police nationale.

Notre réseau de plus de 100 caméras de vidéo protection sur la commune nous permet de conforter la sécurité des Caluirards au quotidien.

Notre ville, symbole de la Résistance, maintiendra ses manifestations, notamment celle du 5 décembre. Cette fête des lumières débutera par un hommage aux victimes des attentats devant le Mémorial Jean Moulin, place Gouailhardou, à 16h30.

Je vous invite à être présent. La vie doit continuer, c'est la meilleure réponse à ceux qui nous haïssent.

La sécurité de chacun est l'affaire de tous.

Vous savez pouvoir compter sur ma totale implication.

*Philippe Cochet,
Député-Maire de Caluire et Cuire*

HÔTEL DE VILLE

Place du Dr Frédéric Dugoujon - BP 79 - 69642 Caluire et Cuire cedex

Téléphone : 04 78 98 80 80 - 24h/24h (répondeur après 17h) - Télécopie : 04 78 23 12 65

Mail : mairie@ville-caluire.fr - Site : www.ville-caluire.fr

Horaires : Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h

Le samedi de 8h30 à 12h (uniquement état civil).

Allo Mairie : 0 8000 69 300



Tous vigilants

Le 13 novembre dernier, d'effroyables attentats ont été perpétrés à Paris et à Saint-Denis. Ils ont bouleversé la France entière. Afin d'assurer la sécurité de chacun, l'état d'urgence a été instauré sur l'ensemble du territoire français. Découvrez dans les pages suivantes à quoi cela correspond, et comment chacun peut, à sa manière, contribuer à assurer la sécurité du territoire.

Qu'est-ce que l'état d'urgence ?

L'état d'urgence est une mesure prise par le Gouvernement **en cas de péril imminent dans un pays**.

Il a été instauré sur l'ensemble du territoire français suite aux attentats du 13 novembre survenus en Île-de-France.

Le 20 novembre 2015, le parlement a adopté définitivement une loi modifiant celle du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence afin de renforcer l'efficacité de ses dispositions. **Il s'agit :**

- d'une part de prolonger l'état d'urgence **de 3 mois** à compter du 26 novembre 2015.
- et d'autre part **d'adapter certaines dispositions de la loi de 1955 aux menaces nouvelles**.

Cette nouvelle loi, plus stricte que la précédente, anticipe la révision de la Constitution qui devrait introduire "un régime civil d'état de crise" qui ajoutera encore d'autres mesures.

Quelles sont les conséquences de l'état d'urgence ?

L'état d'urgence permet aux autorités de prendre un certain nombre de mesures dont le but est de protéger les populations :

- Les préfets peuvent **interdire la circulation** des personnes ou des véhicules dans certains lieux et à certaines heures (instaurer un couvre-feu).
- Le ministre de l'intérieur ou le préfet peuvent ordonner la **fermeture provisoire des salles de spectacles, débits de boissons et lieux de réunion de toute nature** et **interdire les réunions** susceptibles de provoquer ou d'entretenir le désordre.
- Ils peuvent également instituer des **zones de sécurité** où le séjour des personnes est réglementé (interdire l'accès du public à certains bâtiments). Ils peuvent **interdire de séjour** dans le département ou **assigner à résidence** toute personne cherchant à entraver l'action des pouvoirs publics ou dont l'activité s'avère dangereuse.
- Le préfet peut autoriser les **perquisitions à domicile « de jour et de nuit »**, **comme il l'a fait à la suite des attentats du 13 novembre**.



Qu'est-ce qui est fait à Caluire et Cuire pour nous protéger ?



L'organisation de la sécurité sur le territoire est le fruit d'une collaboration entre le député-maire, les services municipaux (la police municipale notamment) et le Préfet du Rhône.

Actuellement, et jusqu'à nouvel ordre, les mesures suivantes sont appliquées sur notre territoire :

- **Application stricte du plan Vigipirate**, maintenu sur tout le territoire français à son niveau le plus élevé depuis les attentats de janvier 2015 (niveau alerte attentat). Le plan Vigipirate est un outil de lutte contre le terrorisme. Il associe tous les acteurs de la nation susceptibles de contribuer à la vigilance, à la prévention et à la protection contre la menace terroriste : autorités publiques (État, collectivités, etc.), opérateurs publics et privés (services de sécurité par exemple) et citoyens. **Nous sommes donc tous concernés et impliqués !**

Le plan Vigipirate comporte 300 mesures (dont certaines sont confidentielles). À titre d'exemple, le niveau « alerte attentat » du dispositif prévoit l'interdiction de se garer aux abords des écoles et le renforcement des patrouilles militaires dans les lieux publics.

- **Renforcement des patrouilles des polices municipale et nationale** à l'abord des établissements scolaires, des crèches et des lieux de cultes, ainsi que lors des manifestations publiques.

Une sécurité supplémentaire : « vigilance citoyenne »

Le dispositif « vigilance citoyenne » réunit des Caluirards connaissant très bien leur quartier, capables de détecter toute situation anormale (véhicules ou colis suspects, rôdeurs, dégradations...) et d'en avertir immédiatement les forces de l'ordre ou le service municipal concerné. Ils exercent une vigilance bienveillante, dans le respect de votre vie privée, sans effectuer de « ronde » et sans se substituer aux forces de l'ordre.

Dans le cadre de ce dispositif, la Ville recherche de nouveaux référents sur l'ensemble des quartiers. Si vous êtes intéressé, ou si vous souhaitez des renseignements sur cette démarche, merci de bien vouloir contacter le 04 78 98 81 47.



Zoom sur la sécurité dans les établissements scolaires

Les mesures mises en place suite aux attentats de janvier sont toujours en vigueur. C'est le Rectorat qui donne les consignes de sécurité à appliquer. Le contrôle d'accès aux établissements est renforcé à chaque entrée. En fonction des horaires, les enseignants, les gardiens, les ATSEM et les coordonnateurs périscolaires sont chargés de filtrer les entrées par un contrôle visuel. Les parents sont invités à ne pas entrer dans les établissements (sauf en maternelle, avec une vigilance accrue du personnel). S'ils doivent exceptionnellement entrer dans l'établissement, ils doivent s'adresser à son directeur ou au coordonnateur lors du temps périscolaire. Les sorties scolaires sont autorisées mais peuvent être annulées par le Rectorat si il estime le risque trop élevé. La Ville se réserve le droit de modifier les règles d'accès aux établissements si elle l'estime nécessaire.



Et dans les crèches ?



Tous les établissements d'accueil du jeune enfant sont équipés de visiophones afin de filtrer systématiquement les accès et de ne laisser entrer que les personnes autorisées à venir chercher un enfant. Les parents ne pénètrent pas dans les salles d'activités et les enfants sont récupérés dans les espaces d'accueil.



Comment est assurée la sécurité dans les transports en commun ?

Le dispositif de surveillance des transports en commun lyonnais (TCL) est intensifié sur tout le réseau, avec une augmentation des patrouilles de polices nationale et municipales ou de la gendarmerie et une optimisation des 5 790 caméras de vidéo-protection du réseau.

Le personnel des TCL est en contact avec le poste de sécurité, lui-même en lien direct avec les forces de l'ordre et les sapeurs-pompiers.

Des réunions sont organisées tous les mois entre les mairies, les services de police nationale et municipales afin de faire remonter les problématiques locales en termes de sécurité notamment.

La sécurité, c'est l'affaire de tous, ayons tous les bons réflexes !

La vigilance de tous renforce l'efficacité des mesures prises par les autorités. Chacun doit maintenir un minimum de vigilance, sans inquiétude excessive, surtout dans les endroits très fréquentés, et ce même dans les périodes qui peuvent donner une impression d'absence de menace.

- Ne vous garez pas sur les emplacements faisant l'objet d'une interdiction au titre du plan Vigipirate, notamment devant les établissements scolaires.
- Signalez tout comportement, individu, véhicule ou colis suspects, ou toute situation qui vous paraît anormale, en appelant le 17.
- Ne laissez pas vos bagages sans surveillance.
- Lors de tous vos déplacements, pensez à vous munir de vos documents d'identité, et soumettez-vous au contrôle des forces de l'ordre.
- En cas de contrôles de police sur la route, ne prévenez pas les autres automobilistes (par des appels de phares ou sur les réseaux sociaux par exemple), afin d'éviter de permettre à des personnes recherchées ou mal intentionnées d'échapper au contrôle.
- Respectez les consignes données par le personnel communal (police municipale, mais aussi agents d'accueil, gardiens d'écoles ou d'équipements sportifs...
- Veillez à rentrer vos poubelles après le passage des services de collecte.

Donnez votre sang !

Les dons de sang sont utiles et nécessaires en permanence et dans la France entière. Les stocks doivent en effet être entretenus tout au long de l'année sur l'ensemble du territoire. La mobilisation des donneurs doit être constante. Plus d'informations en page 20.



Pour Noël, un spectacle à partager en famille

Le Cirque Bouffon « Solvo »

Des moments à couper le souffle
et un show fantastique et poétique !



Vendredi 18 et samedi 19 décembre, à 20h

Dimanche 20 décembre, à 16h

Dès 6 ans - Tarifs : de 15 à 31,50€

Le *Cirque Bouffon* vous fera découvrir toute l'étendue de sa fantaisie avec *Solvo*. Une réflexion sur le surplus d'informations aussi touchante que divertissante. Un cirque qui ralentit le temps et qui caresse le cœur des gens. C'est ainsi que Frédéric Zipperlin aime présenter le *Cirque Bouffon*, qu'il a lancé en Allemagne avec Anja Krips il y a plus de 15 ans. Ancien membre du mondialement connu *Cirque du Soleil*, le metteur en scène excelle dans un théâtre inédit, inspiré par la philosophie du nouveau cirque français. Clowns, acrobates, jongleurs, voltigeurs et musiciens (contrebasse, accordéon et percussions) venus des 4 coins du monde se partagent l'affiche dans *Solvo*. Bienvenue dans une mosaïque d'émotions portée par onze imprévisibles artistes.



RADIANT-BELLEVUE

1, rue Jean Moulin - 04 72 10 22 19

www.radiant-bellevue.fr

Venez bruncher !

En écho au spectacle : le Brunch Cirque

Vous avez dit brunch ? Ce petit-déjeuner du dimanche qui croise le déjeuner : viennoiseries, cakes, confitures, œufs, salade de fruits... Devenus de véritables événements, ces brunchs allient dégustations culinaires et prestations artistiques ! Pour ces fêtes de Noël et en écho au spectacle *Solvo* du *Cirque Bouffon*, le Radiant-Bellevue vous propose de venir partager un moment de convivialité en famille autour de la thématique du cirque. Au programme : studio photo, maquillage, sculpture sur ballon, ateliers jonglage, équilibre et acrobaties...



DIMANCHE 20 DÉCEMBRE, DÈS 11H

Tarifs Brunch (ateliers inclus) :

Adulte : 18€. Enfant (-12 ans) : 10€.

Pass spectacle + Brunch : achetez ensemble votre brunch + votre place de spectacle *Cirque Bouffon* du dimanche après-midi et bénéficiez de 50% de réduction sur le prix de votre brunch.

Réservation obligatoire auprès du service billetterie
Radiant-Bellevue : 04 72 10 22 19
billetterie@radiant-bellevue.fr

Fête des lumières 2015

La Ville de Caluire et Cuire vous donne rendez-vous le samedi 5 décembre pour une Fête des lumières féerique et familiale.

Une fresque éphémère et animée sur l'Hôtel de Ville



En mémoire des victimes des attentats du 13 novembre, la Municipalité vous invite à venir déposer des lampions au Mémorial Jean Moulin (place Gouailhardou) le samedi 5 décembre, à 16h30.

Des silhouettes qui passent sur la façade, de la neige qui tombe, des guirlandes et des bougies qui s'allument aux fenêtres... Au cours de cette soirée, l'Hôtel de Ville va être le théâtre de phénomènes lumineux étranges et féeriques qui entraîneront petits et grands dans un univers merveilleux.

Un spectacle fabuleux à partager en famille ou entre amis !

Pour que chacun puisse en profiter à sa guise, l'animation, d'une dizaine de minutes environ, sera projetée en boucle jusqu'à 20h30

Lâcher de lanternes volantes

Comme l'an passé, la Ville vous propose de participer à un lâcher de lanternes volantes. Sous l'effet de la chaleur dégagée par des petites bougies, les lampions, fabriqués dans une matière biodégradable, vont prendre doucement leur envol... Très vite, le ciel noir va se remplir de petits points lumineux multicolores... Un instant poétique et romantique à ne pas manquer !

Dans le cadre du plan Vigipirate, la sécurité sera renforcée durant toute la soirée.
Par ailleurs, les pétards seront interdits.



FÊTES DES LUMIÈRES

Samedi 5 décembre.

Buvette dès 17h, lâcher de lanternes à 17h30, puis projection de l'animation en boucle jusqu'à 20h30.

Esplanade de l'Hôtel de Ville.



Pour une jeunesse épanouie !

Le service jeunesse vient de s'installer dans ses nouveaux locaux, situés rue de l'Oratoire...
L'occasion pour Rythmes de vous présenter ce service qui comprend trois entités : Caluire Jeunes, le Bureau information jeunesse et le service civique communal.

Se divertir, se cultiver, bouger... avec Caluire Jeunes

Caluire Jeunes est un centre de loisirs qui accueille les jeunes de 11 à 18 ans.

Il propose des activités tout au long de l'année :

- Ateliers hebdomadaires (musique, danse, loisirs créatifs, théâtre, cuisine, couture...),
- Sorties culturelles (concerts, spectacles...),
- Sorties à la journée le week-end ou le mercredi (ski, méga laser, piscine...).

... et pendant les vacances scolaires :

- Stages (vidéos, danse, BD...),
- Activités à la carte au centre ou à l'extérieur (coiffure, balades à vélo, visites de musées, karting...),
- Soirées (loto- raclette, snack-bowling, crêpes-wii...),
- Séjours de vacances (nature, mer...),
- Chantiers-loisirs.



Découvrir son rôle de citoyen avec le service civique communal



Le service jeunesse mène aussi des actions dans les domaines de la prévention et de la citoyenneté. Le Service civique communal est l'une de ses actions emblématiques dans ce domaine.

Ce dispositif permet aux jeunes âgés de 16 à 20 ans, résidant à Caluire et Cuire d'exercer leur citoyenneté en s'investissant bénévolement dans les services et associations de la commune. En contrepartie, ils sont aidés par la Ville pour le financement d'un projet personnel -par exemple le passage du Code de la route ou du BAFA- et peuvent valoriser cette expérience dans leur CV.

Les principaux partenaires du projet sont cinq associations à vocation sociale, ainsi que les services municipaux de Caluire et Cuire.

Treize sessions se sont donc succédé depuis le lancement du dispositif et plus de 200 jeunes y ont participé.

“ Lysa Garcia participe à la 13^e session du service civique communal :

J'ai découvert ce dispositif par l'intermédiaire de la Mission locale. Je souhaite découvrir diverses professions, notamment celle d'auxiliaire puéricultrice, mais également m'investir dans les services de la Ville. ”

“ Marie-Agathe Betta faisait partie de la 12^e session :

J'ai pu découvrir différentes activités et j'ai apprécié de participer à des événements comme le repas de l'amitié. Le Service civique communal permet de se créer un réseau de professionnels. ”

“ Adrien Garcia a également participé au dispositif :

C'est une expérience enrichissante, je me suis notamment impliqué dans les activités liées à la petite enfance et j'ai travaillé avec les jardiniers. La commune m'a ensuite aidé à financer mon code de la route. ”

C'est parti pour une nouvelle session !

La 13^e session du Service civique communal a démarré le 17 octobre dernier par une cérémonie citoyenne au cours de laquelle le descriptif de leurs missions leur a été remis par Fabien Manini, adjoint à la prévention, à la sécurité et aux commerces. À cette occasion, une présentation des collectivités territoriales, de leur organisation et de leurs missions leur a également été proposée par des élus et agents municipaux.

16 jeunes participent à cette session. Ils seront notamment amenés à faire du soutien scolaire avec les deux centres sociaux et culturels, une collecte alimentaire avec le *Comité d'entraide* et à participer à l'organisation de la fête de Noël avec le *Secours populaire*. Certains seront également accueillis par des services municipaux et participeront à la livraison de repas chez les personnes âgées ou handicapées et à l'entretien des espaces verts.

Leur engagement représentera un total de 70 heures,



dont 15 heures de formation citoyenne commune. Dans ce cadre s'inscrivent par exemple la visite du Mémorial Jean Moulin et la rencontre avec le Résistant Jean Nallit.

La session s'achèvera le 5 mars 2016, date à laquelle les jeunes recevront leur brevet citoyen, attestant de leur participation au dispositif.

Se renseigner, s'informer avec le Bureau information jeunesse



Véritable "centre-ressources", le Bureau information jeunesse (BIJ) accueille les jeunes de 15 à 25 ans et leurs parents, sans rendez-vous, de manière anonyme et gratuite. De la vie scolaire, à l'emploi, en passant par les loisirs, la santé ou même le montage de projet personnel, le BIJ propose une mine d'informations.

Sur place, vous trouverez :

- De la documentation spécialisée,
- Un accès informatique et internet,
- Un accompagnement dans vos recherches.

En venant au BIJ, il est par exemple possible de :

- S'informer sur les métiers et l'orientation scolaire,
- Consulter des offres d'emploi,
- Avoir de l'aide pour préparer son CV et sa lettre de motivation,
- Se renseigner sur le BAFA,
- Trouver les programmes des salles de spectacle de la région,
- Préparer un voyage (quelles formalités doit-on envisager...),

... Et bien d'autres choses encore !

Le service jeunesse déménage !

À partir du lundi 30 novembre, le service jeunesse (Caluire Jeunes, BIJ et service citoyenneté-prévention) vous accueillera au **11, rue de l'Oratoire**.

Attention, nouveaux horaires !

Pendant les vacances scolaires :

Du lundi au vendredi, de 8h à 18h.

Permanences pour les inscriptions à Caluire Jeunes, le samedi matin précédant chaque période de vacances scolaires, de 9h à 12h.

Hors vacances scolaires :

- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 9h à 12h30 et de 14h à 17h.
- Les mercredis, de 9h à 19h.

Fermetures annuelles du 25 décembre 2015 au 1^{er} janvier 2016 et du 1^{er} au 19 août 2016.

Les numéros de téléphone restent les mêmes :

Caluire Jeunes : 04 72 27 05 13.

BIJ : 04 78 08 24 49.

Service civique communal : 04 78 08 92 22.



Pendaison de crémaillère !

Caluire Jeunes organise une grande soirée pour inaugurer ses nouveaux locaux, le vendredi 18 décembre, de 19h à 22h. (Soirée réservée aux adhérents. Inscription obligatoire à l'accueil de Caluire Jeunes).



Pendant les vacances de Noël, Caluire Juniors sera ouvert les 21, 22, 23 et 24 décembre (inscriptions en cours pour les Caluirards), à partir du 7 décembre pour les autres.



Pendant les vacances de Noël, Caluire Jeunes sera ouvert les 21, 22, 23 et 24 décembre (inscriptions en cours pour les Caluirards), à partir du 7 décembre pour les autres.

La Mission locale a déménagé !

Elle se situe désormais au **37, avenue du Général de Gaulle**.

Rappelons que la Mission locale accueille les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire. Elle les conseille, les oriente, les accompagne dans les domaines de la formation, de l'emploi et de la vie quotidienne.



CHOCOLATERIE RICHART

83, route de Strasbourg

(angle chemin du panorama)

09 52 53 91 11

Richart... de vivre

La chocolaterie Richart, qui va fêter ses 90 ans, s'installe à Caluire et Cuire ! Voilà une excellente nouvelle pour les amateurs de chocolat et aussi de pâtisserie !

En 1925, son grand-père faisait ses débuts de pâtissier sur le boulevard de la Croix-Rousse, avant de se spécialiser dans le chocolat et le macaron... Aujourd'hui, Gautier Richart ouvre à Caluire et Cuire un atelier, dédié au chocolat bien sûr, mais aussi à la fabrication de pâtisserie artisanale. Un retour aux sources gustatives, donc...

On connaissait les *Petits Richart*, les *Ultra-minces*, les *Infuzzz*, les *Micro-macarons*, que l'on trouve dans les quatre sites lyonnais de la Maison, ainsi qu'à Paris ;

on appréciera donc désormais également la qualité des pâtisseries traditionnelles, toutes aussi raffinées, et déclinées par thèmes au fil des saisons. À quelques jours de Noël, l'ouverture caluirarde ne pouvait mieux tomber ! Avis aux gourmands : les bûches, les productions à base d'orange ou de châtaigne, et autres brioches vous attendent... Et vous pouvez même les voir confectionnés sur place - et quasi sur mesure - dans l'espace lumineux et accueillant où œuvrent avec passion quatre professionnels récemment embauchés.

Bienvenue aux nouveaux professionnels !

GO GO CAR WASH

Lavage haute pression
102, avenue Leclerc

LE COMPTOIR DE L'OcéAN

Poissonnerie
33, rue Jean Moulin

LA PETITE MONTAGNE

Fromagerie. Réouverture au
7, avenue Pierre Terrasse

Deux artisans caluirards **récompensés**

Lundi 26 octobre dernier, deux artisans Caluirards, Didier Latapie et François Simon-Fustier ont été récompensés par la Chambre de métiers et de l'artisanat lors d'une cérémonie organisée à la Préfecture du Rhône.



Chaque année la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) du Rhône récompense un certain nombre de professionnels se dévouant en faveur de l'artisanat. Ces distinctions viennent honorer les artisans pour la qualité de leur travail, leur ancienneté ou encore leur capacité à former des apprentis. Quarante artisans ont été honorés lors de cette édition, en présence du préfet du Rhône Michel Delpuech, du président de la CMA du Rhône Alain Audouard et de nombreux maires du département.

Deux artisans caluirards, François Simon-Fustier et Didier Latapie, ont reçu la médaille de bronze de la Reconnaissance artisanale.

Didier Latapie (à gauche sur la photo), qui a été artisan taxi pendant 16 ans, est aujourd'hui administrateur de la société AFCL, spécialisée dans l'affichage, la communication et les relations presse. Il a reçu avec plaisir et modestie cette distinction, qui récompense son ancienneté et son investissement professionnel dans la catégorie service.

François Simon-Fustier est maître-artisan horloger. L'activité principale de son entreprise, basée à Caluire et Cuire depuis 2014, est la restauration d'horlogerie ancienne. Il a été particulièrement touché par la reconnaissance de ses pairs, qui récompense son travail technique ainsi que la formation de nombreux apprentis.

Je donne mon sang, je sauve des vies !

Faire un don de sang ? Pourquoi, quand, comment ? Toutes les réponses sont dans cet article.



Pourquoi donner son sang ?

Aujourd'hui, aucun produit artificiel ne peut remplacer le sang humain, indispensable au fonctionnement de l'organisme. Or, chaque jour, des milliers de personnes (malades, accidentés, opérés...) ont besoin d'une transfusion sanguine pour survivre. Pour elles, le don de sang est irremplaçable et vital. Les besoins en sang sont constants toute l'année et sur tout le territoire.

Où et quand donner son sang ?

L'Établissement français du sang (EFS) organise régulièrement des collectes dans notre commune. La prochaine aura lieu vendredi 8 janvier, de 9h30 à 12h30, et de 16h à 19h15 dans deux bus garés devant l'espace Lucien Lachaise (1, rue Curie).

Mais, vous pouvez également vous rendre tout au long de l'année dans l'un des deux centres de collecte de sang situés à Lyon (3, cours Charlemagne et 1-3, rue du Vercors). Plus d'informations sur www.donusang.net.



Comment ça se passe ?

- Avant de donner votre sang, mangez suffisamment et évitez l'alcool,
- Munissez-vous d'une pièce d'identité et rendez-vous sur un lieu de collecte,
- Une fois sur place, vous rencontrerez le médecin référent qui déterminera votre aptitude à donner votre sang,
- Le prélèvement dure de 5 à 10 minutes et permet de prélever environ 480 ml de sang,
- Après votre don, vous resterez un court instant sous la surveillance de l'équipe médicale et une collation vous sera offerte. Il est en effet important de boire beaucoup et de manger après avoir donné son sang.

La durée totale de ces étapes est d'environ une heure.

Qui peut donner son sang ?

Toute personne en bonne santé qui :

- est âgée de 18 à 70 ans,
- est reconnue apte au don par le médecin référent,
- pèse au moins 50 kg,
- a un taux d'hémoglobine suffisant (si vous êtes nouveau donneur ou si votre dernier don date de plus de 2 ans, un dosage sera effectué).



Le plan neige

Comme chaque année, la Ville a élaboré, en prévision d'éventuelles chutes de neige, un dispositif de viabilité hivernale en concertation avec les services de la Métropole.

Le plan neige est opérationnel du mois de novembre au 31 mars. La Ville de Caluire et Cuire et ses agents municipaux sont en contact permanent avec la Métropole et les services météorologiques. En fonction des prévisions climatiques, ils sont en veille, en vigilance ou en alerte. À chaque fois qu'un épisode d'intempéries (neige ou verglas) est annoncé, le plan est activé pour informer la population, prévenir et agir sur les voies de l'agglomération.

En cas de chutes de neige, qui fait quoi ?

- ❄ La Métropole assure le déneigement des voies de circulation automobile (chaussées), des passages piétons, des abords des arrêts de bus et des ponts.
- ❄ La Ville assure le déneigement des accès aux équipements publics et des trottoirs situés devant les bâtiments communaux, comme les écoles, ou encore les crèches. Les agents de police municipale, en lien avec la police nationale, se chargent de sécuriser les voies et de barrer les rues jugées trop dangereuses et ce, afin de prévenir les accidents.
- ❄ **Les particuliers, les entreprises et les commerçants doivent se charger de déneiger les trottoirs** situés

devant leur domicile, commerce ou entreprise (qu'ils soient propriétaires ou locataires). Pour les aider dans cette tâche, la Ville met à leur disposition des bacs à sel (bacs jaunes à couvercle vert) dans les 8 quartiers de la commune.



En cas d'épisode neigeux important, le standard de la Mairie est ouvert de 8h à 18h au 04 78 98 80 80 pour informer en direct les Caluirards. Informez-vous sur les conditions de circulation au 0800 15 30 50 ou sur www.onlymoov.com

Et vous, avez-vous fait contrôler votre appareil de chauffage (chaudière, cheminée, poêle) ?

Chaque année en France, près de 5 000 personnes sont victimes d'intoxication au monoxyde de carbone et environ 90 en décèdent... En ce mois de décembre, vous avez sans doute remis en route vos appareils de chauffage, mais êtes-vous certains qu'ils ne vous font courir aucun danger ? Le meilleur moyen de le savoir est de s'adresser à un professionnel qualifié ! Plus d'informations dans Rythmes n°318 - Octobre 2015 ou sur www.prevention-maison.fr

Sorties culturelles

Seniors, demandez le programme !

Vous êtes de plus en plus nombreux à participer aux sorties culturelles proposées par l'association Vagabondages en partenariat avec le Centre communal d'action sociale (CCAS). Découvrez sans plus tarder le programme proposé pour le premier trimestre 2016.

Ces sorties sont destinées aux personnes âgées isolées, en légère perte d'autonomie ou semi-valides vivant à domicile. Chaque participant est pris en charge à son domicile et raccompagné chez lui après la sortie. Très conviviales, toutes les sorties se terminent par un échange autour d'un verre ou d'un goûter.

Grand concert : "Les Folies d'Espagne"

Dimanche 17 janvier, à 17h. Chapelle de la Trinité (Lyon). Durée : 1h + temps d'échange.

Ce concert exceptionnel est porté par la voix sublime et pleine d'émotion de Raquel Andueza. Entourée d'un ensemble baroque de très haut niveau, elle interprète des chants de l'âge d'or espagnol. Concert suivi d'un temps d'échange autour d'un verre.

Spectacle de Noël et goûter avec les enfants !

Samedi 5 décembre, à 15h - Maison Ferber

Durée : 1h + goûter.

Pour Noël, les enfants de *Vagabondages* vous invitent à assister à une représentation de leur cru. À l'issue du spectacle, les enfants et les spectateurs échangent autour d'un goûter de Noël. Un moment exceptionnel de partage entre générations.



© Stoffeth

Concert de Noël

Dimanche 13 décembre, à 16h.

Église Saint-Bonaventure (Lyon)

Durée : 1h + temps d'échange.

Les enfants de la Maîtrise de l'Opéra de Lyon chantent un conte musical de Noël. Des voix célestes pour un moment unique. Concert suivi d'un temps d'échanges autour d'un chocolat ou d'un thé de Noël.



Balade en presqu'île, de Bellecour aux Terreaux

Jeu 3 mars, à 15h. Lyon centre.

Durée : 1h30 + temps d'échange.

Entre Rhône et Saône, cette balade commentée et adaptée au rythme de chacun vous permettra de redécouvrir quelques places et monuments emblématiques de Lyon. Visite suivie d'un temps d'échange autour d'un verre.



**RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS
AUPRÈS DU CCAS :**

04 78 98 80 84

**Participation aux frais : 14 €/sortie
(sauf mention spéciale).**



Jardinage d'hiver

La fin de l'automne et le début de l'hiver sont des périodes propices à l'hivernage des plantes, à l'entretien des jardins et à la plantation de certains végétaux. Les agents du service municipal « parcs et jardins » vous donnent quelques conseils pour bien entretenir les jardins.



Planter...

Avec les feuilles mortes et les premiers froids de l'automne, les jardiniers amateurs et professionnels préparent les espaces verts et les jardins avant l'arrivée de l'hiver. Cette période est propice à l'arrachage des bulbes et des rhizomes, mais également à la plantation des bisannuelles, des pâquerettes, des myosotis, des narcisses et des jacinthes.

Protéger

Il est également conseillé de mettre hors gel certaines plantes, notamment celles qui poussent habituellement dans des contrées plus chaudes.

Les plantes en pot peuvent être rapprochées des murs et surélevées, afin d'éviter les sols froids et le vent. Il existe de nombreuses techniques pour protéger les massifs, les racines et les plantes, par l'intermédiaire de corbeilles en osier, de paillasons enroulés, de papier journal ou de plastique à bulles... Les feuilles mortes permettent de préparer un compost utile à la croissance des plantes, qui peut également servir de protection autour d'un arbuste fragile. La cendre de la cheminée, riche en potasse et en oligoéléments, peut être ajoutée au pied des massifs et des arbres.

Nettoyer

Cette saison est idéale pour nettoyer les espaces verts, scarifier les pelouses, enlever la mousse, rabattre les rosiers pour éviter les désagréments de l'hiver...

Les amoureux des oiseaux peuvent également fabriquer des nichoirs et des mangeoires en prévision du froid.







Caluire et Cuire est fière d'être une ville 4 fleurs !

« Comme aime à le répéter le député-maire Philippe Cochet, la 4^e fleur est la reconnaissance nationale de la qualité du cadre de vie de Caluire et Cuire. En effet, cette très haute distinction met en évidence l'indéniable attractivité de Caluire et Cuire.

Elle vient récompenser le formidable travail engagé depuis des années par les élus et les services municipaux en faveur du fleurissement de la commune, de son embellissement et de la préservation du cadre de vie. Elle souligne également les efforts réalisés par les jardiniers municipaux pour mettre en place des méthodes plus respectueuses de l'environnement, qui tendent vers le « zéro phyto ».

C'est donc une grande fierté pour la Municipalité, mais également pour tous les Caluirards, car ils contribuent eux aussi à la préservation du bien-vivre à Caluire et Cuire.

Mais, nous ne nous endormons pas sur nos lauriers... Nous nous attacherons tous désormais à poursuivre nos efforts pour continuer à mériter nos 4 fleurs ! »

**Marie-Hélène Rouchon,
déléguée à l'environnement.**



Caluire et Cuire décroche la 4^e fleur !

Titulaire du label « Villes et villages fleuris » depuis les années 70 et des trois fleurs depuis 1996, la ville de Caluire et Cuire vient de décrocher la 4^e fleur. Une distinction très rare, détenue par seulement 4 autres communes dans le Rhône. Mais que signifie cette récompense ? À quoi correspondent ces 4 fleurs ? Et pourquoi Caluire et Cuire l'a-t-elle méritée ? Rythmes fait le point.

Un label...

Coordonné par le Conseil national des Villes et villages fleuris (CNVVF), le Label "Villes et villages fleuris" a pour objectif de valoriser les communes qui œuvrent à la création d'un environnement favorable à l'accueil et au bien-être des habitants et des touristes.

Créé il y a plus de 50 ans, il bénéficie d'une formidable notoriété et est un gage de la qualité de vie dans une commune.



...4 niveaux

Les communes détentrices du label se voient attribuer de 1 à 4 fleurs, symbolisant le niveau d'exigences qu'elles ont atteint dans ce domaine. Ainsi, la distinction « 4 fleurs » récompense les communes qui ont réalisé un effort exceptionnel d'amélioration du cadre de vie. Seules 226 communes françaises, dont Caluire et Cuire, ont reçu cette distinction.



Comment sont attribuées les fleurs ?

L'attribution du label s'effectue sur la base d'une série de critères répartis en 7 grandes catégories :

- La motivation pour l'obtention du label.
- La démarche globale de valorisation communale par le végétal et de fleurissement.
- Les actions d'animation et de promotion de cette démarche auprès de la population, des touristes et des acteurs pouvant être concernés.
- La présentation du patrimoine végétal et du fleurissement.
- Les modes de gestion mis en place pour entretenir ce patrimoine en respectant les ressources naturelles et la biodiversité.
- Les actions complémentaires mises en œuvre pour favoriser la qualité des espaces publics

(mobilier, voirie, façades, enseignes, propreté...).

- La cohérence des aménagements paysagers et de leur gestion selon les différents lieux de la commune.

Le fleurissement n'est donc pas le seul aspect pris en compte par le label : la qualité du cadre de vie et des aménagements, le respect de l'environnement, la gestion des ressources et l'implication des habitants sont également des éléments déterminants.

À l'intérieur de chacune de ces catégories, plusieurs critères permettent d'évaluer le degré d'implication de la commune dans la démarche et de déterminer le nombre de fleurs qui seront attribuées.

En 2014, seules 226 communes en France, dont 17 en Rhône-Alpes et 3 dans le Rhône détenaient la 4^e fleur... Caluire et Cuire peut être fière d'en faire partie !



Par qui sont évaluées les communes ?

Les 3 premières fleurs sont attribuées par un jury régional. Celui-ci est composé de personnes issues des univers concernés par les critères d'appréciation du label : élus, professionnels du tourisme, techniciens de communes, professionnels du paysage et de l'horticulture, professionnels de l'aménagement et de l'environnement, ainsi que des particuliers (propriétaires de jardins, adhérents de sociétés d'horticulture, représentants d'associations...).

Pour évaluer une commune et vérifier la manière dont les différents critères sont remplis, le jury se rend sur place dans le cadre d'une visite officielle au cours de laquelle il rencontre les responsables de la mairie (élus et responsables des services municipaux concernés). La Ville doit également lui remettre un dossier afin de présenter sa démarche.

C'est sur la base de ces différents éléments que le jury appuie son verdict et détermine le nombre de fleurs : 1, 2 ou 3.

Lorsqu'il estime que la commune peut prétendre à la 4^e fleur, le jury régional autorise la commune à concourir à cette récompense suprême. C'est alors un jury national, composé de membre du CNVVF, qui se déplace et évalue la commune.

Le label est-il décerné à vie ?

Non. Le jury se rend tous les trois ans dans les villes labellisées afin de vérifier si les critères sont toujours respectés et si la distinction est toujours méritée et le nombre de fleurs justifié.

Pourquoi Caluire et Cuire est-elle labellisée 4 fleurs ?

Depuis toujours, Caluire et Cuire met l'humain au cœur de ses réflexions et s'attache à octroyer à la nature la place qu'elle mérite. Grâce à un développement harmonieux et maîtrisé, la commune est aujourd'hui une véritable « ville bien-être » et satisfait pleinement aux exigences d'une ville « 4 fleurs ». Le jury qui a décerné la 4^e fleur à la commune a particulièrement apprécié :

La Roseraie botanique de Saint-Clair

Unique en Europe, la Roseraie botanique de Saint-Clair présente quasiment toutes les formes sauvages de roses existantes au monde ! (plus d'une centaine sur 130 !)



LA ROSERAIE BOTANIQUE
DE SAINT-CLAIR



La trame verte et bleue

Jalonnée d'espaces verts et bordée par le Rhône d'une part et la Saône d'autre part, Caluire et Cuire est une ville verte et bleue qui laisse à la nature toute la place qu'elle mérite et offre de multiples lieux propices à la flânerie, au sport, aux balades et aux rencontres.



LES JARDINS PÉDAGOGIQUES
DE LA MAISON DE LA VOIE VERTE



LE PARC DES BERGES DU RHÔNE
À SAINT-CLAIR



LA VOIE VERTE



LA PLACE-JARDIN GUTENBERG



LES JARDINS DE POCHÉ
DE SAINT-CLAIR



LES RIVES DE SAÔNE
RÉCEMMENT RÉAMÉNAGÉES



Les actions pédagogiques

Les jardiniers municipaux interviennent fréquemment lors d'événements et au sein des crèches, des établissements scolaires ou des centres de loisirs pour animer des ateliers pédagogiques de sensibilisation au respect de l'environnement.



ATELIER JARDINAGE
DANS UNE CRÈCHE



UN ATELIER DE REMPOTAGE

L'implication des Caluirards

Nettoyages citoyens, concours des villas et balcons fleuris... Les Caluirards s'impliquent pour embellir la cité. Les jeunes élus du Conseil municipal d'enfants sont particulièrement engagés dans ce domaine et mènent chaque année des projets dans ce sens.



NETTOYAGE CITOYEN PENDANT
LA "FAITES DE LA PROPRETÉ"



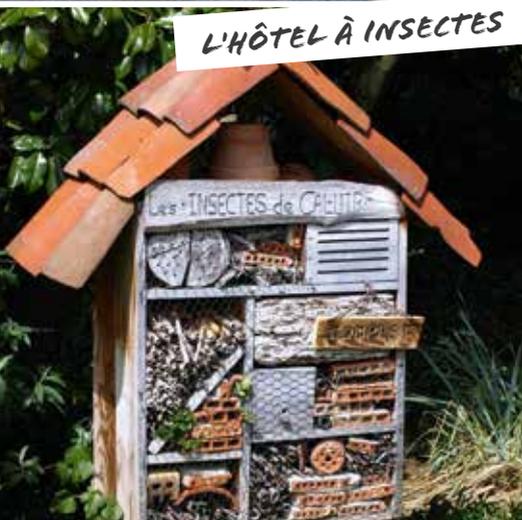
LE CME



FÊTE DE LA FEUILLE
DANS UNE ÉCOLE



LA TONTE
DIFFÉRENCIÉE



L'HÔTEL À INSECTES

La gestion environnementale des espaces verts

Depuis plusieurs années, les jardiniers municipaux ont mis en place des actions plus respectueuses de l'environnement :

- Le paillage pour économiser l'eau et limiter l'apparition des adventices (végétaux non désirés),
- La suppression progressive des produits chimiques afin d'aller vers le « zérophyto ».
- La prise en compte de la biodiversité et sa préservation, notamment grâce à la technique de la tonte différenciée qui permet à la faune et à la flore de se développer.
- Le désherbage manuel à la place des produits chimiques.
- La valorisation des déchets verts, grâce à une déchetterie.
- Le recours aux « auxiliaires des jardiniers », ces insectes qui aident à réguler les populations de ravageurs et pollinisent les fleurs.



Caluire et Cuire c'est :

195 hectares d'espaces verts et naturels.

120 hectares d'espaces boisés classés.

67 hectares de terrains agricoles.

46,6m² d'espaces verts par habitant.

**21 arbres remarquables recensés
au Plan local d'urbanisme.**

NOUVELLE BOUTIQUE

Succombez
au chocolat
français...



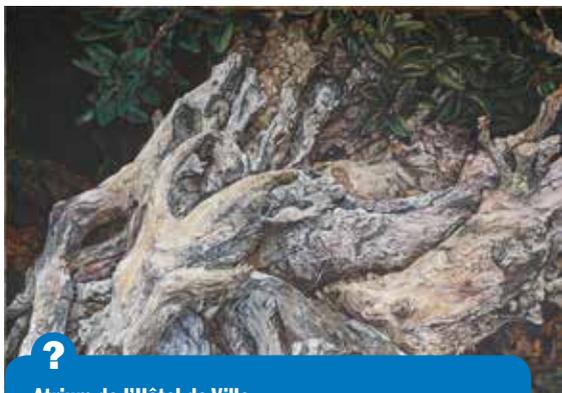
deNeuville
Chocolat français

Centre Cial AUCHAN - LYON CALUIRE
T. 09 86 06 58 00

POUR VOTRE SANTÉ, PRATIQUEZ UNE ACTIVITÉ PHYSIQUE RÉGULIÈRE. WWW.MANGERBOUGER.FR

Expositions

dans l'Atrium



Franck Brossy

Jusqu'au 19 décembre

Avec cette exposition, le plasticien Franck Brossy s'attache à représenter l'écorce des arbres et l'eau. Hyperréalistes, ses tableaux peuvent aussi être considérés comme abstraits par la façon dont les sujets sont cadrés.

Pour échanger avec le public, évoquer son parcours, ses obsessions de peintre et ses techniques, Franck Brossy sera présent dans l'Atrium le samedi 19 décembre, de 9h à 12h.

Mouss : peintures et batiks

Du 22 décembre au 30 janvier 2016

Mouss, de son vrai nom Moustapha Maïga, est originaire du Burkina Faso. C'est auprès de son grand-père teinturier qu'il a appris l'art du batik (peinture sur tissu). Il puise son inspiration dans les traditions africaines et ses rencontres avec les grands artistes occidentaux, les cubistes notamment. Ses tableaux émeuvent par la chaleur des couleurs et l'humanité qui s'en dégage. Installé en France, il a été récompensé par de nombreux prix et expose régulièrement dans le Sud-Est.

Atrium de l'Hôtel de Ville
Place du Docteur Dugoujon

Entrée libre du lundi au vendredi, de 08h30 à 12h15
et de 13h30 à 17h et le samedi, de 08h30 à 12h.



Mémorial Jean Moulin

Le lieu de l'arrestation du grand Résistant Jean Moulin est ouvert au public.

Pour toute information sur les possibilités de visites en décembre, contactez l'équipe du Mémorial au 04 78 98 85 26.

Durée de la visite guidée : 1 heure - Tarifs : 2€

Gratuité pour les moins de 18 ans, les anciens combattants et les habitants de Caluire et Cuire.



Mémorial Jean Moulin
Place Gouaillhardou
04 78 98 85 26



La bibliothèque municipale



Flashez ce code avec votre smartphone ou votre tablette pour plus d'informations sur les documents proposés

Place du Docteur Dugoujon - 04 78 98 81 00
 bibliotheque@ville-caluire.fr - Site Internet : bm.ville-caluire.fr
 Ouverture le mardi, jeudi et vendredi de 15h à 19h,
 le mercredi de 10h à 12h et de 14h à 19h, et le samedi de 10h à 16h.
 Fermeture les jeudis 24 et 31 décembre

Plaisir de lire et d'écouter...

Les bibliothécaires ont sélectionné pour vous

Sélection musique et arts du spectacle

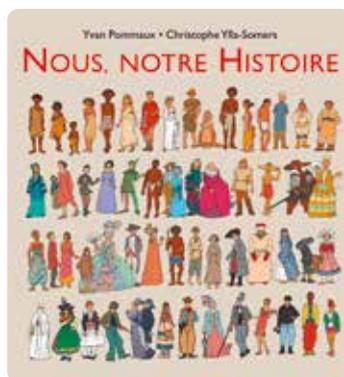


Le matin du Pélican

Cette jeune femme d'origine suédoise nous propose – en français – un album de chansons folk. Arrivée en France, à Sarlat, avec sa guitare sous le bras, elle commence à chanter dans la rue. Elle rencontre des musiciens des groupes « *Debout sur le Zinc* » et « *La Rue Kétanou* » qui lui écrivent des chansons qui lui ressemblent. Celles-ci nous dévoilent un personnage amoureux, féminin, libre, voyageur (la valise rose) mutin, gourmand... Un CD à découvrir avec notamment la très jolie chanson adressée à sa maman. *Le matin du Pélican / Eskelina*. - L'atelier du Pélican, 2015.

À retrouver au rez-de-chaussée de la bibliothèque municipale.

Sélection jeunesse



Nous, notre Histoire

(à partir de 9 ans)

Voici un album grand format qui retrace l'histoire des hommes et non celle des célébrités, des origines à nos jours. Toutes les civilisations, tous les continents sont abordés. Le travail couplé d'un historien et d'un dessinateur propose une vision humaniste et détaillée de l'Histoire.

Nous, notre Histoire / Yvan Pommaux, Christophe Ylla-Sommers, - École des loisirs, 2014.

À retrouver au 1^{er} étage de la bibliothèque municipale.

Sélection adultes



Dis maman, c'est encore loin Compostelle ?

Une mère et son fils de 7 ans partent pour un voyage de 1 200 km dans la chaleur, le froid et la pluie. Céline est une maman aimante, très soucieuse du bien-être de son fils. Santiago, lui, veut devenir un petit homme... Il est à une charnière de sa vie : prendre ses propres décisions ou avoir besoin de sa maman ? Des interrogations mêlées de fatigue, de pleurs, de rires, feront de ce voyage initiatique un long chemin d'amour.

Dis maman, c'est encore loin Compostelle ? / Céline Anaya Gautier. - Le Passeur, 2015.

À retrouver au 2^e étage de la bibliothèque municipale.

L'agenda

de la bibliothèque municipale

Pour les enfants

SÉANCES DE LECTURE

Partagez un beau moment avec vos enfants en écoutant des histoires...

Bébé Bouquine (jusqu'à 3 ans*)

Mercredi 2 décembre, de 10h15 à 10h45.

Samedi 23 janvier, de 10h15 à 10h45.

Sur inscription gratuite 3 semaines avant la séance (un membre de la famille doit être abonné à la bibliothèque)

L'Heure du Conte (3-6 ans*)

Mercredi 9 décembre, de 16h à 17h.

Mercredi 13 janvier, de 16h à 17h.

Entrée libre.

** Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte.*



Spectacle jeunesse

MOUFLE Y-ES-TU ? (OU COMMENT SE TENIR CHAUD POUR AVOIR MOINS FROID)

Pour les enfants de 4 à 8 ans (accompagnés d'un adulte).

Mercredi 16 décembre, à 16h.

Une moufle perdue sur la neige... Quel abri de fortune pour une petite souris frigorifiée ! Mais la souris réchauffée fait des envieux : une grenouille, un lièvre, un renard...

Un spectacle adapté du conte ukrainien « La moufle » et proposé par Gilles Feuvrier, conteur et Sylvain Freyermuth, musicien.

Inscription obligatoire et gratuite à l'accueil de la bibliothèque ou par téléphone au 04 78 98 81 00 à partir du mercredi 25 novembre

Pour les adultes & adolescents

BULLES SONORES POUR OREILLES CURIUSES

Découvrez la musique avec des passionnés...

Vendredi 4 décembre, à 17h30.

Thème : Les prises de son d'exception ou écoute comparée du Requiem de Mozart.

Sur inscription gratuite.

POINT D'@CCÈS : MINI-CONFÉRENCE INFORMATIQUE

On écoute, on échange, on pose des questions.

Vendredi 11 décembre, de 18h à 19h30.

Thème : Utiliser les services Google

Sur inscription gratuite au 2^e étage de la bibliothèque ou par téléphone : 04 78 98 81 00.

Sélection **cinéma**

Le Ciné Caluire

vous propose...

Belle et Sébastien l'aventure continue

Un film de Christian Duguay,
avec Félix Bossuet, Tchéky Karyo,
Thierry Neuvic .



**Du 23
au 30
décembre.**

D'après l'œuvre
de Cécile Aubry.

Septembre 1945. Au village, on a fêté la fin de la guerre. Sébastien a grandi, il a maintenant 10 ans. Belle et lui attendent impatiemment le retour d'Angelina... Mais Angelina ne revient pas. Elle a disparu dans un accident d'avion au cœur des forêts transalpines. Tout le village a perdu espoir. Tout le village sauf César : le grand père de Sébastien connaît un homme, Pierre, qui pourrait les aider à retrouver Angelina. Mais avant de sauver la jeune femme, l'enfant et son chien vont devoir braver mille dangers, traverser mille épreuves et affronter un secret. Un secret qui va changer la vie de Belle et de Sébastien à tout jamais. L'aventure continue...

?

CINÉ CALUIRE

36, avenue Général de Gaulle

04 78 98 89 86

www.cinecaluire.org

Le Méliès

vous propose...

L'hermine

Un film de Christian Vincent,
avec Fabrice Luchini, Sidse Babbett Knudsen.



Du 9 au 14 décembre

Michel Racine est un président de cour d'assises redouté. Aussi dur avec lui qu'avec les autres, on l'appelle "le président à deux chiffres". Avec lui, on en prend toujours pour plus de dix ans. Tout bascule le jour où Racine retrouve Birgit Lorenzen-Coteret. Elle fait partie du jury qui va devoir juger un homme accusé d'homicide. Six ans auparavant, Racine a aimé cette femme... Ce film a été primé deux fois au dernier festival de la Mostra internationale de cinéma de Venise.

Le voyage d'Arlo



Du 23 au 28 décembre

Et si la catastrophe cataclysmique qui a bouleversé la Terre et provoqué l'extinction des dinosaures n'avait jamais eu lieu ? Et si les dinosaures ne s'étaient jamais éteints, et vivaient parmi nous de nos jours ? Arlo, jeune Apatosaure au grand cœur, maladroit et craintif, va rencontrer et prendre sous son aile un étonnant compagnon : un petit garçon sauvage, très dégourdi, prénommé Spot.

Infos santé

Sécurité Sociale • Une boîte aux lettres est à votre disposition à l'entrée du CCAS. Les courriers qui y sont déposés sont acheminés à la CPAM.
Numéro d'appel national : 3646
 (prix d'un appel local) - www.lyon.ameli.fr

CRAM – Retraite • Contact : **39 60**

Urgence médicale • Composez le 15 ou contactez la Maison médicale de garde : 16, quai Général Sarrail 69006 Lyon - 04 72 33 00 33.

Pharmacies de garde • Pour connaître la pharmacie de garde : composez le n° **3237** sur votre téléphone (0,34cts la minute depuis un poste fixe) ou rendez-vous sur le www.3237.fr

Infos pratiques

Nouvelle déchèterie • Impasse des Lièvres

Horaires d'hiver : Du 1^{er} novembre au 31 mars

Du lundi au vendredi : 9h-12h et 14-17h.

Le samedi : 9h-17h. Le dimanche : 9h-12h.

Horaires d'été : 1^{er} avril au 31 octobre

Du lundi au vendredi : 8h30-12h et 13h30-18h.

Le samedi : 8h30-18h30. Le dimanche : 9h-12h.

Fermeture jours fériés.

Attention, les encombrants doivent désormais être déposés à la déchèterie.

Sécurité

Attitude à adopter en cas de nuisances dans les parties communes des immeubles ou à leurs abords :
 Composez le 17

Pour optimiser l'intervention, il vous sera demandé :

1/ Vos nom, prénom, adresse et numéro de téléphone.

2/ Un compte-rendu synthétique des faits dénoncés, leur localisation précise, le nombre d'auteurs et leur signalement.

3/ Le code d'entrée de l'immeuble.

Important : si vous ne souhaitez aucun contact physique avec les policiers, n'hésitez pas à le préciser à l'opérateur du 17.

Permanences

Député : Philippe COCHET

13 rue Jean Moulin - 04 72 27 17 56

Avocat-conseil, conciliateur, notaire :

Sur rendez-vous : 04 78 98 80 80

Contrôleur des impôts :

1 rue Claude Baudrand - 04 72 10 44 50

Horaires et coordonnées des services municipaux

État civil, urbanisme/cadastre

Hôtel de Ville : Place du Dr Dugoujon - 04 78 98 80 80

Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h15 / 13h30 - 17h

Le samedi, de 8h30 à 12h (état civil uniquement).

Service petite enfance,

Service éducation,

Caluire Juniors (accueil administratif),

Service de la restauration

Hôtel de Ville : Place du Dr Dugoujon

Standard général : 04 78 98 88 00.

SimpleCite@ville-caluire.fr

Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h15 / 13h30 - 17h

Police municipale

Hôtel de Ville : Place du Dr Dugoujon - 04 78 98 81 47

Secrétariat : Du lundi au vendredi : de 8h30 - 12h15

et 13h30 - 17h

Patrouille : Du lundi au vendredi : 7h - 2h.

Samedi : 8h - 14h et 16h - 2h. Dimanche : 19h - 2h

En dehors de ces horaires, composez le 17.

CCAS

Hôtel de Ville : Place du Dr Dugoujon - 04 78 98 80 84

Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 8h30 - 12h15 /

13h30 - 17h. Jeudi : 8h30-12h15 / 15h-17h.

Relais d'accueil de la petite enfance

• 37, avenue du Général de Gaulle (04 37 92 92 32)

du lundi au jeudi, de 8h30-12h et de 13h30 à 17h (18h les lundis). Le vendredi, de 8h30 à 18h.

• Hôtel de Ville, place du Dr Dugoujon.

Le samedi : de 9h à 12h sur RDV.

• 251, chemin de Wette Faÿs (dans les locaux de

la crèche "Les Galets du Rhône) : les mercredis scolaires uniquement de 13h à 17h.

Fermeture : 3 premières semaines d'août et

1 semaine sur 2 pendant toutes les petites vacances scolaires.

Caluire Jeunes

11, rue de l'oratoire - 04 72 27 05 13

Changement d'horaires :

Hors vacances scolaires :

les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 9h à 12h30

et de 14h à 17h et le mercredi, de 9h à 19h

Vacances scolaires :

du lundi au vendredi, de 8h à 18h.

Service vie associative

14, rue du Capitaine Ferber - 04 78 30 38 00

Du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h

« Selon l'article L2121 - 29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune. Chaque groupe politique du Conseil Municipal de Caluire et Cuire dispose d'une tribune d'expression proportionnelle aux voix obtenues lors des élections municipales ».

Majorité

Parce que nous aimons Caluire et Cuire, continuons ensemble !

Chères caluirardes, chers caluirards,

Les attentats parisiens du 13 novembre marqueront profondément notre histoire, par le nombre de victimes, par le mode opératoire, mais aussi par le choix des cibles.

Une salle de concert, les terrasses de cafés, un stade de sports... c'est bien le mode de vie de la société française qui a été visé. Il n'y a dans ces lieux aucun hasard.

C'est un véritable défi pour notre société ; nous sommes attaqués sur ce que l'on a de plus précieux, la liberté. Et cette défense de nos libertés a un prix, la sécurité.

Le Président de la République a pris ses responsabilités, en convoquant le congrès de Versailles et en instaurant l'état d'urgence. Il semble que de très nombreuses propositions des Républicains, pourtant rejetées il y a encore quelques semaines, soient désormais des solutions efficaces et envisagées.

Nous sommes heureux de ce changement de position du Gouvernement, même si nous regrettons les circonstances.

Nous ne doutons plus un instant que ce que l'on nous reprochait il y a peu, soit désormais recommandé et même soutenu par l'État et ses services.

Il y a déjà longtemps, nous avons fait le choix pour la ville de Caluire et Cuire d'une police municipale armée, d'une prévention par vidéo-surveillance, d'une relation efficace avec la police nationale. Récemment nous mettions en place une vigilance citoyenne pour une meilleure remontée d'information.

Les élus de la majorité de Caluire et Cuire sont convaincus que la sécurité est l'affaire de tous, avec tous, dans l'intérêt de tous. Rapidement d'autres communes vont suivre ce modèle.

Dès le lendemain des attentats, les services de l'État nous encourageait

à mettre en œuvre des mesures pour plus de sécurité.

Bien évidemment, il s'agit de rester dans un état de droit, avec des règles et des garanties pour les citoyens. Bien évidemment, il s'agit de protéger notre démocratie et de garder nos valeurs fondamentales.

Mais aujourd'hui, à ceux qui nous parlent du droit des terroristes, nous répondrons par le droit de vivre.

Vive la République, Vive la France

Les élus de la Majorité municipale.

Philippe COCHET, Député-Maire, conseiller métropolitain, Côme TOLLET, 1^{er} adjoint délégué à l'urbanisme, à l'économie, à l'emploi, et aux anciens combattants, Geneviève LACROIX, adjointe déléguée aux affaires scolaires, Maurice JOINT, adjoint délégué à l'administration générale et à la démarche qualité, Nathalie MERAND-DELERUE, adjointe déléguée aux finances et au contrôle de gestion, Jean-Paul ROULE, adjoint délégué à la culture, Isabelle MAINAND, adjointe déléguée à la famille et à la vie associative, Jean-Pierre PATUREL, adjoint délégué aux sports, Marie-Odile CARRET, adjointe déléguée à l'action sociale, Robert THEVENOT, adjoint délégué aux déplacements et aux transports, Marie-Hélène ROUCHON, adjointe déléguée à l'environnement, Fabien MANINI, Adjoint délégué à la sécurité, à la prévention et aux commerces, Irène BASDEREFF, conseillère métropolitaine, Gaël PETIT, conseiller métropolitain, Chantal CRESPIY, conseillère métropolitaine, Damien COUTURIER, Conseiller délégué, Laëtitia NICAISE, Conseillère déléguée, Geneviève SEGUIN-JOURDAN, Conseillère déléguée, Elisabeth BREMOND, Charlotte CARLE, Philippe CHAISNE, Hervé CHAVANE, Patrick CIAPPARA, Mamadou-Diang DIALLO, Sophie FRANCOIS, Virginie du GARDIN, Evelyne GOYER, Marlène HAMPARSOUMIAN, Hamzaouia HAMZAOUI, Frédéric JOUBERT, Laëtitia NICAISE, Michel PROST, Charlotte ROQUES, Abdelaziz TAKI, Viviane WEBANCK.

Opposition

Caluire et Cuire en mouvement

Pourquoi nous avons dû quitter la séance du conseil municipal le 09/11/2015.

Nous étions convoqués pour donner un avis sur le pacte métropolitain. Ce texte, fruit d'un travail de près de 10 mois fait de réunions, rencontres, contributions des différents groupes politiques, a été largement approuvé lors de la conférence métropolitaine du 12 octobre. Il vise à articuler les compétences entre Métropole et communes et donne un cadre de fonctionnement rationalisé, efficace, collaboratif pour rendre le meilleur service à nos concitoyen(ne)s, dans un cadre budgétaire contraint.

Le projet de pacte de cohérence métropolitain est donc un acte fondamental pour la métropole et pour nos municipalités.

C'est sur ce projet présenté aux conseils municipaux des 59 communes pour avis, que nous aurions dû nous prononcer. Or, cela n'a pas été le cas. Le Maire Ph. COCHET a décidé de nous présenter une version amendée

par on ne sait qui. Une version largement modifiée, sans que nous conseillers municipaux, puissions comparer avec l'original, sans que nous soyons associés ou invités à faire des propositions en amont. Dans ce projet amendé : exit toute démarche de consultation locale, toute idée de partage intercommunal des équipements et de groupe de réflexion sur un bassin de vie, la collaboration école/collège pour lutter contre le décrochage scolaire....

Nous avons demandé à délibérer sur le texte adopté par 43 Maires sur 59, comme il est prévu par la loi, avant d'aborder le texte modifié. Fin de non-recevoir.

Nous ne pouvons pas dès lors accepter cette méthode qui rejette le débat d'idées et contrevient à la règle, nous avons donc quitté le conseil. Les récents drames de novembre à Paris révèlent combien notre République doit être forte solidaire et unie pour défendre les valeurs qui sont les nôtres : liberté, égalité, fraternité.

Caluire et Cuire Bleu Marine

Nombreux sont ceux dans la majorité dire vouloir défendre et acheter en priorité des produits français. Lors du conseil municipal du 9 novembre dernier une délibération concernait le groupement de commande, le but étant de mutualiser l'achat de produits d'hygiène, d'entretien et des accessoires de nettoyage, d'un montant de 120 000 euros en 2016. Dans le rapport à aucun moment il n'a été question d'acheter des produits locaux, il n'est donc pas impossible aux anglais ou aux

allemands qu'ils viennent approvisionner les services des mairies. Nous sommes d'accord sur le principe de regrouper les achats, cependant il faut aller plus loin, montrer plus de courage, avoir plus d'audace, nous aimerions que le maire de Caluire porte auprès des maires de Lyon et de Villeurbanne le projet de favoriser les entreprises locales, le marché à ½ heure ou à une heure. Bref ! faire du patriotisme économique. caluire. et.cuirebleumarine@gmail.com

Caluire et Cuire citoyens

L'exécutif a décidé d'adresser ses propositions concernant le PLU-H sans concertation et sans même les présenter aux conseillers municipaux. La majorité ne nous a pas non plus consultés en commission alors qu'il nous était demandé de donner notre avis sur le Pacte de Cohérence Métropolitain, qui a pour but de favoriser la coopération entre communes et Métropole pour davantage d'efficacité dans l'action, tout en privilégiant la proximité. La majorité a ainsi

exclu tout débat qui aurait pu favoriser l'émergence d'idées nouvelles et l'adhésion des citoyens concernant ces deux desseins, susceptibles de faire évoluer notre ville et de pérenniser la qualité de ses services dans un contexte de crise budgétaire. Nous contestons cette attitude politique. Sans étiquette, citoyens impliqués, nous continuerons à faire valoir nos idées de manière constructive et indépendante au sein du conseil. EC/LM

Démocratie et Citoyenneté à Caluire

Comme nous l'avions anticipé et redouté, la vente à prix d'ami de la propriété communale sis 2 impasse de l'écluse (surface de 1245 m² dont 510 m² de bâti), non pas à un bailleur social comme souhaité, mais à un promoteur privé a été votée en conseil municipal. Ce promoteur va y construire des appartements de standing et 2 maisons de ville,

inaccessibles à une majorité de Caluirards. Nous avons donc voté contre cette cession car pour nous la commune a intérêt soit à conserver son patrimoine soit à le céder pour servir l'intérêt général.

contact@frontdegauche5.fr

ASSISTANCE INFORMATIQUE À DOMICILE
Dépannage - Installation - Formation



@llegro
Guillaume Bonjean
06 69 57 53 49

www.allegro-informatique.fr
AGRÉMENT D'ÉTAT - RÉDUCTION D'IMPÔTS



Besoin d'aide en **INFORMATIQUE** ?
À votre **DOMICILE** ?

LIBERTÉ INFORMATIQUE est là !

PIERRE LUBRANO di DIEGO
06 64 92 41 87

DÉPANNAGE
INSTALLATION
FORMATION
CONSEIL

Déduction Fiscale: jusqu'à moins 50% en fonction de la législation en vigueur

ASC Karaté

Plusieurs pratiques sportives, une seule discipline

Loisir, compétition, santé, bien-être, voilà les maîtres mots à l'AS Caluire Karaté.

En ce début de saison, l'AS Caluire Karaté n'a pas à rougir de son 1^{er} bilan trimestriel : près de 165 adhérents, 39 compétiteurs, 5 arbitres et juges, une trentaine de podiums, dont 16 médailles d'or. Ayhan Saydut et Franck Morrier, professeurs, ont de quoi être fiers. Mais si les performances sportives de leurs jeunes compétiteurs ne sont plus à démontrer, il en est de même pour la visibilité du club.

Plus que jamais active, l'AS Caluire Karaté n'encourage pas seulement la compétition, mais valorise aussi la pratique loisir et la pratique santé. Outre les nombreux rendez-vous sportifs qu'il organise, le club lance cette année les « Ateliers de l'AS Caluire Karaté : une affaire de

familles », réunissant tous les mois les parents et leurs enfants autour d'une même activité.

Plus encore, les dirigeants et l'équipe pédagogique du club souhaitent encourager la pratique du sport-santé à travers le karaté. Ayhan Saydut, président et enseignant, s'explique : « Le Karaté, tel que nous l'enseignons, est bénéfique pour la santé. Il fait appel à la coordination et l'équilibre de manière générale. Et, selon l'âge du pratiquant, il apporte des bienfaits spécifiques : chez l'enfant,

les déplacements et la précision des gestes ; chez l'adolescent et le jeune adulte, canaliser sa volonté et son énergie ; chez l'adulte de 30-40 ans, s'entretenir physiquement. Enfin, lorsqu'on avance en âge, le karaté devient un traitement du vieillissement neurologique et musculaire. Chez les personnes âgées, c'est un moyen de prévention des chutes et donc des fractures ». Se basant sur l'analyse véhiculée par les spécialistes, l'AS Caluire Karaté entend proposer une pratique adaptée à tous les publics qui se présenteront.

Nouveauté cette saison :

Lancement de la 1^{er} édition du Caluire Karaté Magazine, un bulletin bimensuel d'information gratuit consacré au club, ses adhérents, ses dirigeants et bien entendu sa ville.

Erratum

Une erreur s'est glissée dans le numéro de novembre. Le spectacle du clown Camembert proposé par l'association *Le cerf-volant* bleu n'avait pas lieu le dimanche 22 novembre, mais le samedi 21. La rédaction de Rythmes présente toutes ses excuses à l'association pour cette confusion

Une Caluirarde championne du monde d'athlétisme !

Marie-Hélène Essengue-Dooh, Caluirarde et employée de la Ville de Caluire et Cuire, s'est classée première du relais 4x400m par équipe lors du Championnat du monde vétérans d'athlétisme organisé à Lyon en août dernier. Félicitations !

À vos agendas !

Élections régionales

Dimanches 6 et 13 décembre, 8h à 19h
Plus d'infos au 04 78 98 80 80.

Fête des Lumières

Samedi 5 décembre, dès 17h.
Esplanade de l'Hôtel de Ville.
Plus d'informations en page 9.

Spectacle

LECTURE-SPECTACLE

Le comédien béninois Joël Lokossou lira des textes extraits du livre de M. Wallon *La Tsigane et la Fourmi*.

Vendredi 11 décembre, à 18h30.

Fondation d'Auteuil : 36, rue Pierre Brunier.

Entrée libre. Collecte au profit de Béoko (Aide à l'enfance centrafricaine).

Marchés de Noël

MONTESSUY

Les commerçants du Carré Montessuy invitent les petits comme les grands à partager une tartiflette géante avec le père Noël.

Vendredi 18 décembre, dès 17h30.

Centre commercial Carré Montessuy : 1, place Louis Braille.

CRÉPIEUX

Les commerçants de Crépieux -Vasieux organisent un marché de Noël à

l'occasion duquel sera organisée une collecte pour la communauté d'Emmaüs pour aider les plus démunis : vêtements, jouets, livres, bibelots...

Samedi 12 décembre, de 9h à 14h.

Place de crépieux

Expositions

FRANCK BROSSY

Jusqu'au 19 novembre.

MOUSS

Du 22 décembre au 30 janvier 2016.

Atrium de l'Hôtel de Ville.

Plus d'informations en page 29.

Commémorations

Journée nationale d'hommage aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie.

Samedi 5 décembre, à 14h.

Place Gouailhardou.

Centres sociaux et culturels

CSC DU PARC DE LA JEUNESSE

Stage de qi gong

Un samedi par mois, de 10h à 11h30.

Prochaines séances : 5 décembre, 9 janvier, 15 février. Inscription obligatoire.

Stage de sophrologie

« Renforcer son énergie, s'écouter et prendre soin de soi ». Un stage animé par C. Martin, sophrologue diplômée par la Fédération européenne de sophrologie dynamique.

Samedi 12 décembre, de 9h à 12h.

Inscription obligatoire. Apporter une tenue décontractée avec chaussettes chaudes + de quoi écrire. Inscription obligatoire avant le stage.

Stage gym posturale

Travail de réactivation des muscles profonds du dos et des abdos, afin d'améliorer et/ou de préserver sa posture.

Samedi 19 décembre, de 9h30 à 11h.

Inscription obligatoire. Ouvert à tous.

CSC du parc de la Jeunesse :

18, rue Paul Painlevé

04 72 27 44 10.

CSC DES BERGES DU RHÔNE

Stage bien-être

Des outils simples pour prendre soin de soi au quotidien, à travers des exercices physiques ou des auto-massages.

Un samedi par mois.

Prochain stage : samedi 5 décembre.

Ateliers informatiques

Apprendre à naviguer sur internet

plus facilement, classer des photos, installer un antivirus...

5 séances, les lundis, de 9h à 10h30 et de 10h30 à 12h.

Débutants/ perfectionnement.

CSC des Berges du Rhône :

70, grande rue de Saint-Clair

09 72 35 09 07

Téléthon

VENTE D'OBJETS ARTISANAUX

Vendredi 4 et samedi 5 décembre

Galerie marchande d'Auchan :

chemin Jean Petit.

TOURNOI DE FOOT EN SALLE – U11

En collaboration avec l'OL Fondation.

Samedi 5 décembre, à partir de 9h.

Salle Lucien Lachaise - 1, rue Curie.

Organisés par l'ARGEV.

Plus d'informations : 06 74 56 03 69

Sport

TOURNOIS DE BASKET

Venez encourager l'équipe féminine de l'AL Caluire Basket, qui découvre la nationale 2 :

Samedi 5 décembre, à 20h

Contre St Laurent du Var.

Mais aussi les équipes

en Pré-Nationale :

• **équipe féminine 2 :**

dimanche 6 décembre, à 16h -

Contre Fraisses ;

• **équipe féminine 2 :**

dimanche 13 décembre, à 15h30 -

Contre St Genis Laval ;

• **équipe masculine 1 :**

dimanche 13 décembre, à 17h30

contre Jassans.

Tous ces matchs ont lieu à l'espace sportif Lucien Lachaise : 1, rue Curie

Musique

LES RENDEZ-VOUS DE L'AMC2

L'AMC2 vous propose une série de concerts de Noël gratuits :

• **Concert d'ouverture :**

à l'honneur, le piano et la harpe :

samedi 12 décembre, à 15h.

• **Concert du département bois**

et chorale, cycle 1 :

mardi 15 décembre.

• **Concert du département**

des cordes :

mercredi 16 décembre, à 18h30.

• **Concert des pratiques**

collectives vocales et des

orchestres de formation musicale

bois et percussions :

jeudi 17 décembre, à 18h30.

Pôle centre-ville : 1, rue Jean Moulin.

• **Concert des classes de guitare :**

vendredi 18 décembre, à 18h30.

Pôle Bissardon : 11, rue de l'Oratoire.

• **Concert de clôture :**

Grand Concert du département

civres : samedi 19 décembre,

à 20h30.

Église Saint-Romain : 67, rue Pierre Brunier.

• **Assemblée générale :**

Samedi 12 décembre, à 10h

Siège social de l'AMC2 :

1, rue Jean Moulin.

Plus d'informations :

AMC2 - 04 78 08 14 04

www.musicamc2.fr

FÊTE DES LUMIÈRES

L'Institut de l'Oratoire et l'association *Face-à-Face Musical* s'associent à la Fête des Lumières et proposent deux concerts :

• **Navidad Nuestra (d'Ariel Ramirez) et autres pièces vocales et instrumentales.**

Par l'ensemble vocal *Netonia*

et le *Trio Buenos Aires*.

Samedi 5 décembre,

à 17h et à 20h.

• **Hommage musical à la Vierge (8 décembre oblige !)**

Avec le chœur *Philharmonia*.

Au programme : les plus beaux Ave

Maria. Concert gratuit (et interactif !)

Mardi 8 décembre, à 19h30.

2, rue de l'Oratoire.

Réservation conseillée :

06 43 76 08 51 ou concerts.

faceafacemusical@gmail.com

Des bougies seront proposées à la

vente au profit de l'association Abbé Pierre.

Cérémonie

VŒUX À LA POPULATION

Philippe Cochet, député-maire de Caluire et Cuire les élus du Conseil municipal auront l'honneur de présenter leurs vœux aux Caluirards :

Samedi 9 janvier, à 11h00

au Radiant-Bellevue.



caluire
& cuire



FÊTE DES LUMIÈRES

SAMEDI 5 DÉCEMBRE
à partir de 17h Esplanade de l'Hôtel de Ville

Lâcher de lampions - spectacle
nombreuses animations